

Soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP – IRSST

Subvention pour soutenir le développement de projets de coproduction des connaissances entre les membres chercheurs du CReSP et les chercheurs et chercheuses de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Période d'admissibilité : Tout au long de l'année

Fonds disponibles : 50 000\$ par an, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Valeur maximale par demande : 25 000\$ non renouvelable

I- Objectifs du concours :

1. Faciliter la coproduction des connaissances entre les membres chercheurs du CReSP et ceux de l'IRSST ayant une affiliation au CReSP;
2. Soutenir le développement de projets de recherche cohérents avec la [programmation de recherche](#) du CReSP et avec le [cadre de référence pour la recherche en santé et en sécurité du travail \(SST\)](#) de l'IRSST;
3. Optimiser et mutualiser les ressources pour la recherche;
4. Produire un effet de levier pour le dépôt d'une demande de subvention à un concours régulier d'un organisme subventionnaire provincial ou fédéral sur des problématiques en santé et SST. Il s'agit essentiellement d'activités exploratoires ou préalables au développement de projets (ex. : projets pilotes, bilan de connaissances, ...) permettant de générer des propositions de recherche plus compétitives.

II- Critères d'admissibilité :

Les critères suivants sont tous obligatoires et cumulatifs :

- Toute proposition de recherche doit obligatoirement avoir pour chercheuse ou chercheur principal un chercheur ou chercheuse de l'IRSST ayant une affiliation au CReSP, accompagné d'au moins un cochercheur, membre chercheur régulier du CReSP.
- Les objectifs de toute proposition doivent être cohérents avec la programmation de recherche du CReSP et avec le cadre de référence pour la recherche en SST de l'IRSST.
- La chercheuse ou chercheur principal d'un projet retenu s'engage à déposer un projet, qui doit être conforme à sa proposition, aux concours réguliers ou spéciaux d'organismes subventionnaires autres que l'IRSST et le CReSP dans les 18 mois suivant l'octroi des fonds. La chercheuse ou chercheur principal doit faire ce dépôt avec le statut de candidat principal ou cocandidat principal, selon les terminologies utilisées par l'organisme subventionnaire concerné.
- Les projets financés aux concours antérieurs ne peuvent faire l'objet d'un second financement, et une même personne ne peut déposer plus d'une demande par cycle de deux ans.

III- Dépôt et évaluation d'une demande :

Pour déposer une demande de soutien, veuillez soumettre à la courtière de connaissances du CReSP (Patrícia Dias da Silva, patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca) le formulaire ci-joint dûment rempli et signé par les deux parties.

Les demandes seront évaluées par un Comité conjoint CReSP-IRSST composé de deux (2) représentants du CReSP et de deux (2) représentants de l'IRSST (ci-après appelé le « Comité conjoint »).

Celui-ci dispose de quatre semaines pour compléter l'évaluation de la demande et effectuer un premier retour auprès des demandeurs.

Une fois le financement approuvé par le comité scientifique du CReSP, sous recommandation du comité conjoint CReSP-IRSST, l'équipe du projet doit suivre les instructions indiquées dans l'avis d'octroi, notamment de soumettre une demande d'évaluation éthique à l'Université de Montréal, le cas échéant. Si requise, l'approbation éthique est une étape essentielle pour avoir accès aux fonds octroyés dans le cadre de ce concours.

IV- Critères d'évaluation :

Pour être acceptée, une proposition de recherche doit obtenir au moins la note de 7/10 comme établi par le Comité conjoint selon les critères d'évaluation suivants :

1. Qualité de la demande (sur 5) :

- Objectifs pertinents et en lien avec les priorités de recherche du CReSP et de l'IRSST
- Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances
- Pertinence de la méthodologie
- Clarté et faisabilité des activités en regard des échéanciers
- Justificatif du budget en lien avec les objectifs du projet et du concours*

2. Qualité scientifique et complémentarité de l'équipe de recherche (sur 3) :

- Chercheur.e.s et partenaires pertinents pour la demande
- Niveau et nature de l'implication des chercheur.e.s des deux institutions
- Clarté des rôles et responsabilités de chaque partie-prenante
- Complémentarité des expertises dans une optique de coproduction des connaissances

3. Retombées (sur 2) :

- Potentiel d'impact sur la prévention des risques professionnels
- Potentiel de financement externe

*Les frais de publication en accès libre ne sont pas admissibles comme dépense.

V- Reddition de comptes :

Un formulaire à compléter vous sera transmis en ligne à la fin du projet dans le but de recevoir un retour sur le déroulement de votre projet et ses livrables. Ce formulaire doit être rempli et signé par le membre chercheur du CReSP **et** le chercheur ou la chercheuse de l'IRSST.

Le formulaire ciblera les points suivants :

1. Objectifs de recherche anticipés et atteints
2. Objectifs de coproduction des connaissances anticipés et atteints
3. Retombées du projet sur la recherche en SST et la prévention des risques professionnels
4. Une copie des documentations faisant partie d'une demande de subvention ultérieure auprès d'un organisme de financement de la recherche.
5. Le cas échéant, les livrables produits pour un public scientifique (articles scientifiques, séminaires académiques, etc.) et/ou pour le milieu de la pratique (rapports d'activités, manuels/guides de pratiques, infographies, etc.).

Les équipes subventionnées sont fortement encouragées à coprésenter les résultats de leurs projets dans le cadre des [activités d'animation scientifique](#) du CReSP et des [Rendez-vous de la science](#) de l'IRSST.

Toute question peut être adressée à la courtière de connaissances du CReSP : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Formulaire de demande

Envoyer à : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Titre du projet :
Chercheur ou chercheuse de l'IRSST affilié au CReSP :
Membre chercheur régulier du CReSP :
Autres membres de l'équipe :
Court résumé du projet (600 mots), y compris la description de la problématique, des objectifs et de l'approche méthodologique de la recherche, en incluant : • La pertinence et lien avec la programmation de recherche du CReSP • La pertinence du projet en lien avec le cadre de référence pour la recherche en SST de l'IRSST
Plan d'opérationnalisation (1.5 pages) a. <i>Expertises, rôles et responsabilités</i> des parties-prenantes impliquées dans le projet lors de ses différentes phases, y compris la description de la stratégie de coproduction des connaissances.

b. Valeur ajoutée pour l'<i>avancement des connaissances</i> et pour la <i>prévention des risques professionnels</i>.
c. <i>Échéanciers</i> sommaires pour les grands volets d'activités prévus au projet
d. Justificatif du budget en lien avec les objectifs du projet et du concours
e. Identification du <i>concours de financement</i> ultérieur ciblé et description des avantages compétitifs apportés par ce projet, notamment l'arrimage de ses objectifs avec les objectifs de la demande à déposer
Références (sans limite)
Signature du chercheur ou chercheuse de l'IRSST affilié au CReSP :
Signature du membre chercheur régulier du CReSP :

NB : Assurez-vous que vos réponses permettent de répondre aux critères d'évaluation énoncés ci-haut.